

APPEL À HONORER TOUS LES CONTRATS par Samuel Churin

Il y a Urgence. Nous sommes en guerre il paraît, nous devons donc collectivement et politiquement soutenir une mesure claire, simple, systématique et commune. Nous ne pouvons pas ajouter de précarité à la déjà très grande précarité des intermittents de l'emploi. C'est pourquoi voici l'appel suivant, à relayer le plus possible :

Nous appelons toutes les structures, entreprises, associations, toutes les compagnies de théâtre, danse, cirque, arts de la rue, structures musicales, orchestre, etc, etc à honorer tous les contrats, payer les salaires avec les AEM qui vont avec. Ainsi les salariés intermittents pourront déclarer leurs dates comme si les contrats avaient pu être effectués. Nous exigeons des structures qui ont programmé tous ces évènements qu'elles honorent tous les contrats et droits de session. Nous exigeons que l'état, comme il le fait pour les entreprises et les indépendants, abonde un fond de soutien spécifique afin que les dites structures (théâtres, médiathèques, associations) puissent honorer ces contrats sans mettre en péril leur équilibre financier notamment en cas de perte de billetterie. Nous exigeons que la totalité des collectivités territoriales honorent les financements prévus. Rendons l'annulation sans contrats honorés hors la loi. Nous ne voulons pas de compensations, mais des salaires et tous les droits qui vont avec.

Nous lutterons collectivement pour que chaque compagnie, y compris la plus fragile, puisse assurer les contrats et être intégralement payée par les structures avec laquelle elle était liée.

Pour information, cet appel n'est ni utopique, ni délirant. Il doit être appliqué partout et en toutes circonstances. Voilà quelques arguments : - Le ministre de la culture Franck Riester a déjà lancé le mot d'ordre à tous les lieux sous tutelles : honorer les contrats.

Si votre compagnie était programmée dans un CDN ou Scène nationale par exemple, exigez le paiement de ces dates, c'est la préconisation du ministère.

- Un très grand nombre de directeurs (trices) de ces structures n'ont pas attendu pour s'engager à le faire. La liste est déjà longue de celles et ceux qui ont dit : on honore et on paye tous les contrats prévus. Celles et ceux qui ne voudraient pas seront en minorité et n'ont aucune raison de ne pas le faire. Des communiqués internes du syndicat, du synavi ainsi que des scènes nationales vont dans ce sens.

- Dans la plupart des cas, l'argent est déjà provisionné. Très clairement, l'argent est sur un compte prêt à être versé aux compagnies. Les théâtres devront compenser leur manque de recettes. Mais ce n'est pas le poste le plus important dans un théâtre subventionné. Il en est de même pour des prestations liées à des associations ou aux collectivités locales.

- C'est une fusée à 2 étages. L'urgence est de déclarer et d'assurer les contrats prévus tout de suite, maintenant. Le report pourra se négocier après. Mais le report sera éventuellement provisionné sur un prochain budget. Il n'y a aucune raison que l'argent déjà provisionné pour mars, avril, mai, juin 2020 ne soit pas fléché vers les spectacles ou événements prévus. Il est là pour cela, il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires.

- Nous n'exigerons pas des petites structures de verser les salaires tout de suite. Nous attendrons qu'elles soient payées. L'importance majeure est que tout soit déclaré pour la fin des mois à venir.

J'ai bien sûr conscience de ne parler que du spectacle vivant. Des pistes sont étudiées pour les tournages. Il semble que le chômage partiel soit possible. Ainsi appel est fait aux producteurs de déclarer systématiquement tous les contrats et se retourner vers l'Etat pour compensation.

Pour ce qui concerne les intermittents de l'emploi, et en particulier de la restauration, appel est fait aux employeurs occasionnels de déclarer les contrats et de mettre au chômage partiel. Cela est possible techniquement.

E. Macron a déclaré qu'il n'allait oublier personne, alors prenons le au mot : Ne laissons aucun salarié intermittent de l'emploi sans contrat honoré avec tous les droits qui vont avec.

Cette revendication doit être majeure et mise en avant partout. Faisons bloc. Ne demandons pas l'autorisation de le faire.

Nous mettrons au pied du mur les tutelles et l'état afin que toutes les sommes soient couvertes. Ne nous laissons pas balader dans nos coins. Nous ne survivrons à la catastrophe annoncée que si notre position est claire, ferme, et définitive.

Samuel Churin

PS : Un commentaire rapide sur le communiqué de Riester Pénicaud à propos du gel de la période d'indemnisation chômage. Cela ne servira à pas grand-chose. Concernant l'assurance chômage, il faudra, au minimum, un prolongement de la période de référence d'autant de mois que d'impossibilité de travailler. Si 2 mois sont bloqués, la période de référence doit passer au minimum à 14 mois pour ce qui est du renouvellement des droits comme de l'indemnisation. On pourrait aussi envisager une reconduction systématique des droits pour une année supplémentaire. Les conséquences de cette crise dans notre secteur seront considérables.

Samuel Churin